

Le Journal de Gien, 8 octobre 2020

DANS L'ATTENTE DU VERDICT DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ORLÉANS

Inteva sur tous les fronts

Une nouvelle fois reportée, la décision du tribunal de commerce d'Orléans sur le choix du repreneur devrait intervenir vendredi 9 octobre. En attendant, les différents acteurs du dossier tentent d'alerter les politiques et l'opinion publique.

■ Ce qu'ils font depuis longtemps tout en ayant parfois du mal à être entendus, alors que Bridgestone a tout de suite été médiatisée. Mais après les journaux locaux du Loiret (site de Sully), des Vosges (Saint-Dié) et du Calvados (Esson), les radios et chaînes de télé ont pris le relais, et plus récemment la presse nationale comme *Le Figaro* ou *Libération* la semaine dernière.

Parlementaires français et européens en état d'alerte

Visiblement, il n'a pas échappé à nos collègues la stratégie du groupe américain Renco, propriétaire d'Inteva Products France, qui consiste à se racheter



La délégation emmenée par le sénateur Jean-Pierre Sueur (2^e à gauche) à Bercy la semaine dernière.

soi-même après s'être mis en cessation de paiement et donc en redressement judiciaire. Et en profitant au passage pour effacer pas mal de dettes envers les fournisseurs ou les salariés déjà touchés par les précédents plans sociaux, tout en se restructurant à moindre coût avec la fermeture de l'usine de Saint-Dié et 60 nouveaux licenciements à Sully.

Tout cela après avoir délocalisé en Tchéquie ou en Roumanie une bonne partie de la production. Des installations qui ont été

aider financièrement par l'UE, ce qui inquiète fortement le Parlement européen qui a récemment déposé une première alerte à travers une série de questions écrites.

3 demandes officielles déposées à Bercy

Mais entre-temps, comme *Le Journal de Gien* l'a expliqué précédemment, le Covid-19 et les ordonnances Macron du mois de mai sont passés par là, ce qui a facilité l'opération. Plus besoin de passer par le Parquet, un tribunal de commerce peut désor-

mais statuer seul. Et lui ne pourra pas juger du caractère abusif (ou pas) de cette stratégie. Ce n'est pas vraiment de son ressort.

D'où l'intervention de certains parlementaires comme le député Richard Ramos (MoDem), et plus récemment le sénateur Jean-Pierre Sueur (LR). Ce dernier, accompagné d'Anne Leclercq, vice-présidente du Conseil régional, du maire de Saint-Dié et de représentants du personnel (dont Laurent Cheramy et Denis Bernard pour Sully), a en effet été reçu la semaine dernière à Bercy, par Louis Marguerite, secrétaire général du Comité interministériel à la restructuration industrielle (CIRI). Trois demandes officielles ont été déposées : le respect intégral des engagements pris par l'entreprise à l'égard des salariés licenciés lors des PSE précédents ; un engagement clair sur la pérennité du site de Sully-sur-Loire ; et un engagement pour la réindustrialisation du site de Saint-Dié.

Reste à savoir si le Tribunal de commerce sera en capacité d'imposer ces mesures au repreneur Inteva. Réponse le 9 octobre.

HERVÉ LE ROUX DUPEYRON